

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

Délibération
n°2011.11.213

**Exercice 2011 :
décision
modificative n°3**

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI,

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacques DUBREUIL, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Victor KERRIGUY, André LAMY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.213**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

EXERCICE 2011 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°3. Cette décision modificative prend notamment en compte les propositions des différentes commissions thématiques.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL

1/ Aménagement du territoire :

a) La convention de partenariat pour l'organisation du forum du 22 septembre « la Ligne à Grande Vitesse, l'avenir de la Charente ? » se traduit pour le GrandAngoulême par le versement de 4 000 € à la Chambre Economique Consulaire de la Charente.

b) Suite à la création de l'Autorisation de programme N°16 : " Parvis du Pôle d'Echange Multimodal " regroupant les deux parvis du PEM pour un montant global de 7 649 420 €, il convient de prévoir les Crédits de Paiement pour l'exercice 2011 à hauteur de 100 000 € (50 K€ pour le parvis est et 50 K€ pour le parvis ouest) et le reversement de la taxe du versement transport par le budget annexe pour son financement.

c) La mise en place d'un nouveau service d'autopartage présenté lors de la réunion toutes commissions confondues du 20 septembre est évaluée dès 2011 à 431 000 € HT. Il convient de mettre en place une opération nouvelle (2011-06).

La mise en place de ce service se traduit aussi par des dépenses de fonctionnement pour 200 000 € HT.

Ce service ne pourra pas bénéficier du Fonds de Compensation de TVA et sera assujéti à la TVA par la voie fiscale.

2/ Politiques solidaires :

Il convient de prendre en compte la délibération n°136 du 5 juillet 2011 pour la mise à jour du versement de subventions dans le cadre du Fonds Social Européen d'un montant de 258 824 €. L'article 6574 relatif à la provision à répartir est donc à diminuer de 120 657 € et l'article 6288 de 138 167 €.

Les outils d'observation développés pour la direction des politiques solidaires et de l'aménagement du territoire (Observatoire de l'habitat, observatoire des déplacements, analyse des besoins sociaux) nécessitent un traitement des données de l'INSEE. Pour ce faire le logiciel IPOP (ex SOFI) permet un traitement systématisé de ces données et une mise en forme automatique. Il est donc proposé d'affecter un crédit de 9 090 € de la vue du déplacement urbain à l'article 2188 à la vue informatique à l'article 205.

3/ Equipements structurants :

a) Il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement la somme de 600 000 € pour prise en compte du versement du premier acompte de la subvention du Conseil Général de la Charente pour la Médiathèque en 2011 (conformément au contrat de développement signé le 19 juillet 2011 entre le Conseil Général de la Charente et le GrandAngoulême attribuant une subvention totale de 2 500 000 €).

b) La commission des politiques communautaires propose de soutenir deux projets : 16000 toon's du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Louis Aragon pour 1 800 € et l'achat d'estampes par l'ACAPA (Association Centre Arts Plastiques d'Angoulême) pour 3 400 €. Il convient de diminuer d'autant les inscriptions des manifestations exceptionnelles.

4/ Environnement :

Il convient de transférer 172 € du chapitre 011 au chapitre 65 pour verser une subvention au département conformément à la convention du 21 juillet 2010 visant à participer au réseau complémentaire départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles.

Par ailleurs, il convient de transférer 29 000 € pour l'éco-conseil, du chapitre 20 au chapitre 21, pour la protection environnementale et de prévoir le versement de cautions pour 10 000 € notamment pour la location d'un entrepôt pour les services de la collecte des déchets ménagers et de la construction. De même, il est proposé de réduire le chapitre 23 de 66 800 €.

5/ La commission développement économique du 21 septembre 2011 et les délibérations prises le 5 juillet conduisent à présenter les modifications budgétaires suivantes :

a) Inscription de 1 000 € complémentaires à l'Office de tourisme dans le cadre de sa mission d'accueil des plaisanciers sur le port l'Houmeau.

b) La subvention accordée aux Gastronomades pour la promotion de l'éducation au goût lors de la manifestation 2011 s'élève à 30 000 €, il convient de réajuster les crédits initialement prévus, soit une diminution de 10 000 €.

c) Prise en compte de la cotisation 2011 versée à Charente initiatives : complément de 1 500 € à inscrire.

d) Diverses inscriptions relatives à des charges à caractère général (chapitre 011) sont souhaitées :

- 16 000 € au service communication pour le site web et les supports de communication,
- 5 000 € pour le forum électro-mobilité,
- et 10 000 € pour l'opération Relatio.

e) Suite à la signature le 2 juillet de la convention de partenariat avec ERDF dans le cadre de la pose de fourreaux télécom et d'ouvrages électriques, il convient de transférer 45 000 € du chapitre 204 au chapitre 23.

f) Acquisition de la parcelle destinée à l'extension de la déchetterie de l'Isle d'Espagnac pour le compte des déchets ménagers : 255 800 €.

g) Transfert au budget annexe développement économique de la parcelle cadastrée AB 206 destinée à l'extension de la ZI N°3 pour 30 000 €.

Une diminution de 31 500 € des charges exceptionnelles (chapitre 67) de la vue économie est souhaitée pour permettre le financement des différentes demandes.

6/ Ressources humaines :

Par délibération n°126 du 5 juillet 2011, le conseil communautaire a décidé de l'octroi d'une subvention complémentaire de 9 000 € au Comité d'action sociale pour assurer l'organisation de l'arbre de Noël. De plus il convient de prévoir un transfert de 10 000 € complémentaires du chapitre 012 au chapitre 65 pour les indemnités des élus.

7/ Systèmes d'information :

Il convient de transférer 40 000 € de crédits des chapitres 20 et 23 sur le chapitre 21 pour le service informatique.

8/ La participation de fonctionnement au budget annexe déchets végétaux peut être diminuée de 6 000 € (soit 404 000 € sur 2011) et le remboursement des salaires diminué de 1 000 € (soit 229 000 € sur 2011) pour se conformer aux inscriptions existantes du budget annexe déchets végétaux.

9/ Il convient de réaffecter par opérations tant en recettes qu'en dépenses d'ordre, des frais d'études sur les travaux de la Vimière pour 400 €.

10/ Il convient de prendre en compte l'actualisation des flux financiers croisés entre le budget transport et le budget principal.

L'équilibre est assuré par l'inscription d'un virement à la section d'investissement de 100 000 €, une diminution des dépenses imprévues de 57 K€.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Suite à la demande de la trésorerie, il convient désormais de prendre en compte toutes les mutations d'actif non pas au prix de la vente constaté budgétairement ou de la valeur de l'actif au moment de la mutation mais à un projet de prix de revient. Ce prix est déterminé en amont de la mise en place des zones d'aménagement en déduisant les surfaces non commercialisables (voirie ou autres) et en se référant à un projet de prix de revient définitif ramené au nombre de m².

1/ Il est nécessaire de modifier le périmètre de la zone Euratlantic. En effet, lors de l'intégration de parcelles de l'ancien syndicat mixte (SMDEAA) en 2004 le lot 36 avait notamment été intégré aux stocks. Or, l'acte notarié de lotissement intervenu en 2005 n'inclut pas ce lot. Il convient de le déduire du stock en constatant la mutation (article 7015) pour son prix de revient arrêté à 23 000 € (1 215 m² à 18,54 €/m²) et de le réintégrer dans les terrains immobiliers (article 2111) sur ce même budget.

2/ De même, il est nécessaire de modifier le périmètre de la ZI N°3 :

- Suite à l'utilisation de la parcelle AB 220 dans le cadre du Bail Emphytéotique Administratif (Batillease), il est à constater, en recette, la vente de ce terrain au prix de revient du stock à l'article 7015, 180 080 € (soit 8 707 m² à 21,60€/m² au

31/12/2010). Ce terrain est donc intégré à l'actif des biens immobiliers de ce même budget (article 2111).

- Suite à l'utilisation des lots 19 et 20 pour l'extension de la déchetterie de l'Isle d'Espagnac, il est à constater, en recette, la vente de ce terrain au prix de revient du stock à l'article 7015, 255 800 € (soit 7 170 m² + 4 669 m² à 21,60€/m² au 31/12/2010).
- Suite à un remembrement, une parcelle AB 206 pour une valeur historique de l'ordre de 30 000 € n'avait pas été intégrée aux stocks, il s'agit d'un transfert du budget principal au budget annexe (article 6015).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1/ Pour tenir compte de l'état d'avancement du projet de construction de la station d'épuration de Fléac, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement. Je vous propose une inscription complémentaire sur 2011 de 2 000 000 € financée par emprunt.

Le montant de l'Autorisation de Paiement de 19 000 000 € n'est pas modifié.

PROJET	Autorisation de programme	CA 2008	CA 2009	CA 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
STEP FLEAC	19 000 000 €	76 631,31 €	609 376,54 €	261 762,87€	11 000 000 €	7 052 229,28 €

2/ Différents travaux menés sur ce budget, notamment la réalisation de la STEP de Fléac s'accompagnent de versements d'avances aux entreprises titulaires d'un marché. Pour ce faire des inscriptions d'ordre sont rendues nécessaires en dépenses et en recettes pour le même montant. Il est donc proposé d'augmenter de 380 K€ les inscriptions initiales portées au chapitre 041.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT EN COMMUN

1/ L'Autorisation de Programme n°1 « restructuration du réseau » s'élève à 103 M€.

Le crédit de paiement 2011 de 3 063 000 € est prévu pour deux principales opérations :

- L'opération 2011.01 « TCSP (Transport en commun en Site Propre) » qui est renommée « travaux en réseau » avec une dotation de 1 076 000 € pour 2011 correspondant à la convention prise avec la ville d'Angoulême de verser une avance de 30 % du montant prévisionnel.
- De plus l'opération 2011.02 « autres dépenses de restructuration du réseau » est à créer et à intégrer à cette même APCP. Soit 1 987 000 € de crédits pour 2011 qui incluent :
 - le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs pour 1 200 000 €,

- les équipements des arrêts et des réseaux de voirie pour 694 908 €,
- les acquisitions foncières et les études pour 92 092 €.

2/ Dans le cadre des travaux de restructuration du réseau, le GrandAngoulême a décidé de créer un fonds d'indemnisation des commerçants ayant subi un préjudice.

Il est donc proposé de constituer une enveloppe exceptionnelle de 50 000 €.

3/ Suite à la création de l'Autorisation de programme N°16 : " Parvis du Pôle d'Echange Multimodal " regroupant les deux parvis du PEM, il convient de prévoir le reversement de la taxe du versement transport, par le budget annexe, à hauteur des crédits de paiement inscrits sur le budget principal, pour 100 000 €.

Il convient d'ajuster les crédits d'investissement et de prévoir un réajustement du virement pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement après la prise en compte des décisions sus-mentionnées.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 11 octobre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°3 de l'exercice 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 novembre 2011	<u>Affiché le :</u> 10 novembre 2011

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
022	022	01	R	dépenses imprévues	-57 000 €	
				Total chapitre 022	-57 000 €	
023	023	01	O	Virement à la section d'investissement-PEM	100 000 €	
				Total chapitre 023	100 000 €	
011	61521	811	R	Terrains	-172 €	
011	6281(36)	902	R	Charente initiative	1 500 €	
011	6288	901(0)	R	Autres	-138 167 €	
011	6288	902	R	Autres	31 000 €	
011	6288	815	R	Autopartage	200 000 €	
				Total chapitre 011	94 161 €	
012	64111	020	R	Salaires	-10 000 €	
				Total chapitre 012	-10 000 €	
65	6521 (01)	8125	R	Part. fonct. Compostage Déchets Végétaux	-6 000 €	
65	6531	021	R	Indemnités	10 000 €	
65	657330	830	R	Département	172 €	
65	6574 (09)	95	R	Office de tourisme	1 000 €	
65	6574 (865)	902	R	Gastronomades	-10 000 €	
65	6574(802)	020	R	CAS	9 000 €	
65	6574(971)	902	R	CCI	4 000 €	
65	6574(327)	30	R	Provision pour manifestations	-5 200 €	
65	6574(33)	30	R	CSCS MJC Louis Aragon	1 800 €	
65	6574(62)	312	R	ACAPA	3 400 €	
65	6574(203)	901(0)	R	Provision à répartir	-120 657 €	
65	6573(622)	901(0)	R	CCAS Isle d'Espagnac	49 895 €	
65	6574(971)	901(0)	R	Pôle emploi	32 706 €	
65	6574(017)	901(0)	R	Restaurant du cœur	5 000 €	
65	6574(12)	901(0)	R	ARU	56 940 €	
65	6574(304)	901(0)	R	Cuisine du monde	7 688 €	
65	6574(312)	901(0)	R	Banque alimentaire	5 000 €	
65	6574(45)	901(0)	R	CIDFF	22 753 €	
65	6574(832)	901(0)	R	Mission locale	43 425 €	
65	6574(868)	901(0)	R	ALESIE	35 417 €	
				Total chapitre 65	146 339 €	
67	6745(2)	95	R	Soutien filières d'activité	-31 500 €	
				Total chapitre 67	-31 500 €	

70	7087(202)	815	R	Rbst frais Transport en commun		143 000 €
70	70841(1)	8125	R	Rbst Salaires BA Déchets Végétaux		-1 000 €
				Total chapitre 70		142 000 €
73	7328(1)	01	R	Reversement Versement transport		100 000 €
				Total chapitre 73		100 000 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	242 000 €	242 000 €

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
021	021	01	O	Virement de la section de fonctionnement		100 000 €
				Total chapitre 021		100 000 €
024	024	902	R	produit des cessions		30 000 €
				Total chapitre 024		30 000 €
041	2031	01	O	Frais d'études		400 €
041	2315	01	O	Travaux de La vimière	400 €	
041	2313	01	O	Avances versée pour travaux	193 500 €	
041	238	01	O	Avances vers com. Immobilisations Corporelles		193 500 €
				Total chapitre 041	193 900 €	193 900 €
13	131	321	R	Subventions Département		600 000 €
				Total chapitre 13		600 000 €
204	2042(01)	0232	R	DSP réseau Haut Débit	-45 000 €	
				Total chapitre 204	-45 000 €	
20	2031	4142	R	Frais d'études	-29 000 €	
20	205	020	R	Logiciels	-20 000 €	
20	205	70	R	Logiciels	9 090 €	
				Total chapitre 20	-39 910 €	
21	2111	8123	R	Terrain	255 800 €	
21	2183(020)	020	R	Acquisition équipement informatique	40 000 €	
21	2188	8242	R	Autres	-9 090 €	
21	2188	830	R	Autres	29 000 €	
				Total chapitre 21	315 710 €	
23	2313(021)	8121	R	Cablage réseau informatique	-20 000 €	
23	2313 (92)	414(33)	R	Eléments mobiles	-66 800 €	
23	2315 (054)	0232	R	Travaux réseau haut débit	45 000 €	
				Total chapitre 23	-41 800 €	
27	275	020	R	Dépôts et cautionnements versés	3 000 €	
27	275	812(1)	R	Travaux réseau haut débit	7 000 €	
				Total chapitre 27	10 000 €	

AP16	2313	824(2)	R	Parvis est	50 000 €	
				Total chapitre 2011-04	50 000 €	
AP16	2313	824(2)	R	Parvis ouest	50 000 €	
				Total chapitre 2011-05	50 000 €	
				Total AP/CP 16	100 000 €	
	2182	815	R	Véhicule de transport	44 000 €	
	2312	815	R	Travaux autopartage	357 000 €	
	2312	815	R	Travaux autopartage	30 000 €	
				Total opération Autopartage 2011-06	431 000 €	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	923 900 €	923 900 €

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	6015(1)	R	Terrain ZI N°3	30 000 €	
			Total chapitre 011	30 000 €	
042	713551	O	Variation de stock terrains ZI n°3		- 405 880 €
042	713552	O	Variation de stock Euratlantic		-23 000 €
			Total chapitre 042		- 428 880 €
70	7015(1)	R	Vente ZI N°3		180 080 €
70	7015(1)	R	Vente ZI N°3		255 800 €
70	7015(2)	R	Vente Euratlantic		23 000 €
			Total chapitre 70		458 880 €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 000 €	30 000 €

Chapitre	Article	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
040	33551	O	ZI n°3 Travaux	- 405 880 €	
040	35552	O	Terrains aménagés Parc Euratlantic	-23 000 €	
			Total chapitre 040	- 428 880 €	
16	16412	R	Emprunts		-225 800 €
			Total chapitre 16		-225 800 €
21	2111	R	Terrains	23 000 €	
21	2111	R	Terrains	180 080 €	
			Total chapitre 21	203 080 €	
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 225 800 €	- 225 800 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chapitre	Article	O ou R	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
041	2313 (14)	O		Implantation STEP Ouest et MO	380 000 €	
041	238	O		Avances et acomptes sur commande		380 000 €
Total chapitre 041					380 000 €	380 000 €
AP1	231535	R	200801	Collecteur STEP de Fléac	2 000 000 €	
Total AP 1					2 000 000 €	
16	16	R		Emprunts		2 000 000 €
Total chapitre 16						2 000 000 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					2 380 000 €	2 380 000 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT EN COMMUN

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
023	023	O	Virement à la section d'investissement	-293 000 €		
Total chapitre 023					-293 000 €	
011	6287(101)	R	Remboursement frais au BP	143 000 €		
Total chapitre 011					143 000 €	
678	678	R	Autres charges exceptionnelles	50 000 €		
Total chapitre 67					50 000 €	
73	73942	R	Rvst au BP sur taxe de versement transport-PEM	100 000 €		
Total chapitre 70					100 000 €	0 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0 €	0 €

Chapitre	Article	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement		-293 000 €
			Total chapitre 021		-293 000 €
21	2138 (003)	R	Aménagement urbain	-500 000 €	
21	2188 (03)	R	SAE Information Voyageurs	-1 200 000 €	
			Total chapitre 21	-1 700 000 €	
23	2312	R	Terrains	3 171 500 €	
			Total chapitre 23	3 171 500 €	
2011-01	2031(004201101)	R	Frais d'études	-100 000 €	
2011-01	20415(1)	R	Subvention d'équipement	-4 327 500 €	
2011-01	2151	R	Réseaux de voiries	-400 000 €	
			Total Transport en commun en site propre 2011-01	-4 827 500 €	
AP 1	238	R	Avances	1 076 000 €	
			Total Travaux en réseaux 2011-01	1 076 000 €	
AP 1	2031(004)	R	Etudes	82 092 €	
AP 1	2111	R	terrains de voiries	10 000 €	
AP 1	2138 (003)	R	Aménagement urbain	294 908 €	
AP 1	2188 (03)	R	SAE Information Voyageurs	1 200 000 €	
AP 1	2151	R	Réseaux de voiries	400 000 €	
			Total Opération autres dépenses 2011-02	1 987 000 €	
			Total AP/CP 1	3 063 000 €	
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-293 000 €	-293 000 €